

**REUNION DU BUREAU DU CNIS
DU 14 juin 2001**

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

Organisme représenté ou titre de présence

M.	BACHMAN Pierre	CGT
M.	BODINEAU Pierre	Membre du Conseil, élu
M.	BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
M.	BOURGEOIS Lucien	FNSEA (<i>suppléant</i>)
M.	CHAMPSAUR Paul	Directeur général de l'INSEE
M.	HAZELAS Marc	Banque de France (<i>suppléant</i>)
M.	CHEVALLIER Patrice	APCM (<i>suppléant</i>)
M ^{me}	DEBONNEUIL Michèle	CGP
M.	DELARUE Jean-Marie	Président du Bureau
M.	LEFEBVRE Jean	CGT-FO
M.	NESPO Claude	CGPME
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	ROBINE Bruno	ACFCI
M.	VINCENT François	CFE-CGC

Autres participants

M ^{me}	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	BYK Daniel	Eurostat
M.	ELISSALT François	INSEE
M.	FRANCHET Yves	Directeur général d'Eurostat
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS

Membres du Bureau absents excusés

M.	De LAVERNEE Gérard	MEDEF (<i>suppléant</i>)
M.	ENFRUN Bernard	Banque de France
M.	GIROUD Joseph	FNSEA
M.	LAROSE André	CFTC
M.	ROSSI Jean-Yves	APCM
M.	ZISSWILLER Richard	ACFCI (<i>suppléant</i>)

ORDRE DU JOUR

- I - Premier bilan des réunions de printemps des formations
- II - Projet d'avis sur les programmes 2002
- III - Orientations communautaires en matière de statistiques (M. FRANCHET, Directeur général d'EUROSTAT)
- IV - Questions diverses
 - . Renouvellement du président du Comité du label
 - . Activités de groupes de travail
 - . Projet de loi sur la société de l'information

I - PREMIER BILAN DES REUNIONS DE PRINTEMPS DES FORMATIONS

- 12 des 13 formations se sont réunies entre le 26 avril et le 31 mai, Système productif ne se réunissant qu'à l'automne.
- La plage est ainsi presque équivalente à l'année précédente (21 avril au 5 juin), c'est à dire plus large que les années précédentes grâce au report de l'Assemblée plénière en fin d'année, ce qui était un objectif recherché pour faciliter tant la participation des partenaires que le travail du secrétariat.
- En termes de participation, les résultats sont globalement équivalents par rapport à l'année précédente. Il y a eu globalement 342 participations. Ce chiffre est à rapprocher des 339 de 1999. Le pourcentage de « non statisticiens » est de 33 % (31 % en 2000) après la remontée de 1999 : 48 % (après 41 % en 1998). La baisse de la participation des non statisticiens explique intégralement, comme l'an passé, la baisse globale de la participation par rapport à 1999.
- L'ouverture du site WEB du CNIS, à partir de novembre 1999, peut être l'une des causes de cette baisse de participation sachant que les non statisticiens intéressés par le CNIS peuvent soit vouloir participer aux débats, soit vouloir simplement s'informer (il y a environ 8000 consultations par mois du site actuellement).
- Sans entrer dans un détail formation par formation, on peut faire quelques remarques particulières :
 - Démographie, conditions de vie reste plutôt une formation de coordination de statisticiens avec une faible représentation des non-statisticiens, le rôle d'animation du président en est d'autant plus important,
 - Education, formation rassemble depuis sa création un nombre restreint de participants ce qui n'est pas contradictoire avec la qualité des débats, le rôle du président est là aussi important ; c'est également le cas de Monnaie, finance, balance des paiements compte tenu de sa technicité. Dans les deux cas les nouveaux présidents ont joué un rôle très actif.
 - Les formations transversales Environnement et Statistiques régionales et locales voient leur participation baisser et surtout celle des non-statisticiens ce qui peut correspondre dans ce cas à la concurrence du web ;
 - ce peut aussi être le cas d'Emploi, revenus mais la baisse de la participation des non-statisticiens peut être plus préoccupante pour cette formation traditionnellement phare pour les partenaires sociaux, mais il peut aussi y avoir un effet du nombre de réunions avec une plus forte attraction pour les réunions plus thématiques que pour la réunion de programme.

- On peut également noter, comme en 2000, que la moindre participation aux formations ne s'est pas répercutée sur la qualité des débats. Pour être plus concret, on peut citer les débats suivants :
 - . révision des nomenclatures d'activités et de produits à Commerce, services et à Industrie, IAA, énergie (et à Urbanisme, équipement, logement où un débat imprévu s'est déroulé) ;
 - . évaluation du système éducatif à Education, formation ;
 - . audit sur l'indice de la production industrielle à Industrie, IAA, énergie ;
 - . effet de serre à Environnement ;
 - . suivi de l'activité de la médecine de ville à Santé, protection sociale ;
 - . comptes trimestriels des administrations publiques à Monnaie, finance, balance des paiements ; besoins statistiques sur les assurances et sur les banques à cette même formation ;
 - . recensement 1999, recensement rénové et diffusion des données locales à Statistiques régionales et locales ;
 - . travaux européens sur l'indice du coût du travail à Emploi, revenus.
- Notons pour terminer que 23 exposés thématiques ont été faits (thèmes proprement dits ou suivi de travaux de groupes temporaires) contre 19 en 2000 et 25 en 1999; et que 28 projets d'enquêtes ont été examinés en opportunité contre 40 en 2000 et 32 en 1999. Trois traitements de données administratives à des fins statistiques ont fait l'objet d'une concertation afin de bénéficier de la norme simplifiée 26 de la CNIL.

Le Bureau est préoccupé par la participation insuffisante des non statisticiens aux réunions des formations, notamment concernant la formation Emploi, revenus.

II - PROJET D'AVIS SUR LES PROGRAMMES 2002

La première version du projet d'avis sera transmise aux membres du Conseil qui seront invités à formuler par écrit leurs remarques ou propositions d'amendement.

Le Bureau a souhaité que l'avis général soit modifié sur les principaux points suivants :

- la présentation sera modifiée de façon à distinguer clairement l'avis sur les programmes 2002 de celui sur le point à mi-parcours des orientations à moyen terme 1999-2003 ;
- la partie sur les orientations à moyen terme sera mieux hiérarchisée pour faire apparaître satisfactions, interrogations et déceptions du Conseil ;
- les activités du CNIS seront davantage intégrées en citant les rapports pertinents du Conseil ;
- les inquiétudes des formations sur la révision de nomenclatures d'activités et de produits seront mentionnées ;
- le groupe de travail sur l'accessibilité et la clarté des informations issues du système statistique public sera mentionné dans la rubrique consacrée à la diffusion ;
- l'argumentaire relatif au secret statistique devra être rendu plus convaincant et la sauvegarde de la vie privée sera mentionnée explicitement ;
- dans le domaine régional et local, le besoin de coordination des enquêtes d'initiative régionale devra apparaître ; une référence à l'intercommunalité sera faite.

Le Bureau a confié au secrétariat général le soin de prendre contact avec les présidents et rapporteurs de la formation Transports, Tourisme afin de modifier un des vœux de cette formation.

III - ORIENTATIONS COMMUNAUTAIRES EN MATIÈRE DE STATISTIQUES

(M. FRANCHET, Directeur général d'EUROSTAT)

M. FRANCHET, directeur général d'Eurostat, a été invité par le Bureau à s'exprimer sur les programmes statistiques communautaires. Il présente au Bureau les quatre orientations communautaires fortes qui vont marquer les statistiques nationales :

1. Union économique et monétaire

Dans la zone euro, la statistique de « première ligne » est désormais la statistique communautaire dans laquelle le court terme prime.

Des avancées importantes ont pu être atteintes grâce à l'initiative prise par la France en 1998 au sein de l'Ecofin. Cependant, les délais restent trop longs notamment pour l'indice des prix de détail.

Eurostat et des Etats membres ont organisé une mission aux Etats-Unis pour trouver des méthodes différentes. Il pourrait s'agir « d'enquêtes européennes » basées sur des échantillons nationaux existants, pouvant ne pas inclure les petits pays. Cela impliquerait également de travailler différemment au niveau de la production statistique nationale de certains grands pays.

2. Elargissement

Le passage de l'Union de 15 à 27 Etats membres soulèvera des questions plus structurelles.

Il faut aider les pays candidats à s'ajuster mais la statistique ne sera pas un obstacle à leur intégration. Depuis 1990 des instituts nationaux de statistique et Eurostat ont aidé ces pays à progresser. L'INSEE a notamment accompli un travail remarquable en Pologne.

3. Indicateurs structurels

Les indicateurs structurels apparaissent très spontanément dans les différentes formations du Conseil : sur l'environnement, sur le social, ...

Il faudrait parvenir à ce que la statistique remonte en amont des discussions et être en mesure d'intégrer les indicateurs dans le processus de production de statistiques.

4. Nouvelle économie

Le Conseil européen de Lisbonne a décidé de faire de l'Union européenne la zone la plus compétitive du monde. En ce qui concerne les concepts statistiques, il ne faut pas attendre de définitions précises. Le flou demeurera. En cela les expériences canadienne et américaine sont intéressantes. L'OCDE offre un cadre de travail qui sera utile.

A ces quatre orientations, M. FRANCHET ajoute deux commentaires :

- la difficulté croissante de définir un espace statistique national dans l'Union européenne en raison de la libre circulation des biens, des services, des personnes, ... ; cela concerne en premier lieu la balance des paiements, le commerce extérieur et la qualité des comptes nationaux ; ce thème est très sérieux et difficile à traiter ;
- l'importance de la comparabilité de concepts : il faut travailler au niveau international pour améliorer la comparabilité des concepts ; la présence française est insuffisante face à l'action des anglo-saxons et des nordiques.

Par rapport aux quatre orientations fortes, les réponses données seront contenues dans le programme statistique communautaire 2003-2007 qui comportera également des thèmes classiques, notamment l'harmonisation des statistiques sociales où des progrès doivent être accomplis.

Deux réunions importantes se sont tenues en mai 2001 :

- un séminaire sur la qualité des systèmes statistiques, à Stockholm ;
- la réunion des directeurs généraux des instituts nationaux de statistiques sur la planification stratégique dans le système statistique européen et l'élargissement, à Madrid.

Le système statistique européen doit passer de la notion d'excellence de chaque pays à celle d'excellence du groupe.

Au cours du débat avec le Bureau, M. BYK, directeur à Eurostat, est amené à donner des éléments sur la diffusion des données statistiques par Eurostat.

La situation de départ correspond à des politiques de diffusion très différentes selon les pays. Le Danemark par exemple pratique une tarification élevée, en particulier pour les statistiques du commerce extérieur. Eurostat ne peut pas pratiquer des tarifs permettant un contournement des tarifs pratiqués par certains pays.

La situation est en train de changer, des pays mettant en place un accès gratuit pour des clientèles particulières.

L'apparition de l'internet modifie la problématique car elle mobilise moins de ressources humaines pour la réponse à la demande. Des évolutions très fortes sont en cours, notamment l'augmentation du service pour les entreprises.

Des questions de financement sont sous-jacentes : le Parlement suédois, par exemple, a décidé une augmentation de ressources pour la diffusion de statistiques afin d'augmenter la diffusion gratuite sur l'internet.

Le Bureau par ailleurs est sensible à la comparabilité des concepts et il se préoccupe de l'influence française sur ces concepts.

IV - QUESTIONS DIVERSES

. Renouveau du président du Comité du label

M. PUIG expose au Bureau que le mandat de trois ans de M. BEHMOIRAS arrive à échéance et que son départ à la retraite à l'été 2001 ne permet pas de renouveler ce mandat.

L'article 2 de l'arrêté de 1997 relatif au Comité du label dispose que la nomination du président de ce comité est faite sur proposition du Bureau du CNIS.

M. PUIG présente au Bureau le curriculum vitae de M. Jacques BOUDOUL, inspecteur général de l'INSEE, chargé depuis 1999 de la mission d'appui statistique à l'Assemblée nationale.

Le Bureau tient à saluer la grande qualité de la présidence de M. BEHMOIRAS.

Il décide de proposer que M. BOUDOUL lui succède, tout en souhaitant qu'à l'avenir le président de ce comité puisse effectivement accomplir la totalité de son mandat de trois ans.

. Activités de groupes de travail

M. RENARD présente les travaux du groupe de travail qu'il préside consacré au secret statistique concernant les entreprises.

Ce groupe a tenu huit réunions avec une grande assiduité.

L'ensemble des propositions fait l'objet d'un consensus. Le rapport provisoire a été présenté le 12 juin au comité du secret.

Les propositions se répartissent en trois blocs : informer, assouplir, anticiper.

Le rapport sera présenté à l'assemblée plénière de fin d'année.

M. BOMPARD fait part au Bureau de l'avancement des travaux du groupe qu'il préside consacré à l'accessibilité et la clarté des données issues du système statistique public. Une réunion se tiendra le 22 juin pour examiner les réponses au questionnaire envoyé. Le rapport devrait être présenté à l'assemblée plénière.

. Projet de loi sur la société de l'information

Le projet de loi sur la société de l'information a été adopté par le Conseil des ministres le 13 juin.

Le Bureau est, encore une fois, très préoccupé par les dispositions de ce texte concernant les archives publiques réduisant très sensiblement les délais d'accès à ces archives dont les enquêtes statistiques font partie.

Le Bureau regrette l'état actuel de la rédaction retenue sur ce point et souhaite faire valoir, comme il l'a déjà fait, la protection du secret des personnes morales ou physiques.

Documents préparatoires

- Projet d'avis sur les programmes statistiques 2002

Documents diffusés en séance

- Projet de loi relatif à la démocratie de proximité (extrait)
- Les formations du CNIS : quelques statistiques
- Curriculum vitae de M. Jacques BOUDOUL
- Extrait du projet de loi sur la société de l'information adopté par le Conseil des Ministres le 13 juin 2001
- Questionnaire sur la lisibilité des données chiffrées et sur les procédures conduisant à leur publication dans le cadre du groupe « Clarté et accessibilité des données issues du système statistique public »
- Projets d'avis 2002 validés (Environnement - Monnaie, finance, balance des paiements - Transports, Tourisme)

Prochaine réunion du Bureau :
Jeudi 8 novembre 2001 à 10 heures
à l'INSEE

Destinataires :

M^{me} et MM. les membres du Bureau du CNIS